



Imposition commune contrat de pacs

Par **Bird Mokim**, le **04/01/2018** à **12:08**

Bonjour,

Ma compagne et moi, nous vivons ensemble depuis six mois en concubinage. Nous avons décidé de signer un contrat de pacs pour le faire valoir juridiquement. Pour cela il faudra éventuellement que nous fassions une déclaration d'imposition commune. Je gagne bien moins que ma partenaire donc je paye moins d'impôts qu'elle. Alors je voudrais savoir ce qu'implique réellement l'imposition commune dans un contrat de pacs ?

Aussi la manière dont se calculera la somme que je devrais déboursier au fisc après une telle déclaration.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/01/2018** à **12:38**

Bonjour,

Posez la question à votre services des impôts.

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **16:53**

Bonjour,

Rendez vous sur le site [impôts.gouv](http://impots.gouv) que vous utilisez habituellement et faites une simulation.